



Paris, le 14 avril 2025

A : Monsieur le Directeur des Services Judiciaires

Objet : alerte sur l'état psychologique des personnels de greffe à Mayotte

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale souhaite vous faire part de remontées d'informations des juridictions mahoraises sur l'état psychologique de nos collègues, source d'une préoccupation importante pour notre organisation syndicale.

En effet, à côté des actions ministérielles qui se mettent en place, l'état psychologique des personnels reste très abîmé par les événements vécus mais, plus préoccupant, continue de s'aggraver par un quotidien de travail et de vie toujours particulièrement dégradé.

Ainsi, à titre d'exemples :

- Faute de bureaux et de salles d'audience disponibles, certains collègues errent dans les couloirs avec leurs dossiers à la recherche d'un espace pour travailler. D'autres sont installés avec leur ordinateur dehors, sur les chaises (là où attendent les justiciables) ou dans les couloirs. Le réseau justice au sein du seul bâtiment encore debout est sous-dimensionné pour accueillir la volumétrie des utilisateurs, ce qui ralentit les fonctionnalités des applicatifs métiers et rend chaque tâche fastidieuse et particulièrement épuisante (éditions, créations de documents...);
- Certains des collègues ayant perdu leur logement, hébergés pendant un temps à la résidence la COLOMBE, sont dans un état de détresse psychologique particulièrement inquiétant. Ils arrivent en larmes au travail et ont même vécu un nouveau traumatisme lors de l'arrivée des placés et brigades de renfort qui pour partie on prit leur place au sein de cette résidence, les obligeant de nouveau à une errance locative en habitat précaire. Ces personnels renforts ont été extrêmement perturbés de découvrir cette situation, et certains ont même proposé à leurs collègues de la juridiction de les héberger dans leur chambre de 10m2 dès lors qu'ils sont sans solution de relogement.

Nous nous inquiétons de l'état psychologique, de la santé et de la sécurité des agents, qui se retrouvent dans des logements précaires, sans sécurité et qui sont dans un stress permanent de savoir où ils seront hébergés d'une semaine à une autre, et où ils trouveront un bureau disponible le matin en arrivant dans la juridiction.

La reprise d'activité à tout prix abîme les personnels de greffe. Elle est en total inadéquation avec le long processus de la reconstruction de l'Île et de l'ensemble de ses infrastructures. Elle place les personnels dans un environnement professionnel et personnel non sécurisé qui impacte quotidiennement leur santé.

Nous sommes très préoccupés de l'état psychologique des personnels de greffe à Mayotte. Nous souhaitons vous faire part de cette vive inquiétude et vous alerter sur l'importance d'adapter urgemment la charge et les organisations de travail à cette situation vécue par nos collègues, en espérant des actions rapides et effectives pour répondre à ces souffrances.

Hervé BONGLET,
Secrétaire général de l'UNSa Services Judiciaires



